

Vinextase®

Laissez vos caractères s'exprimer !

Charbon β

COMPOSITION :
CHARBON VÉGÉTAL EN POUDRE ACTIVÉ

Élimination des phénols volatiles dus au développement de brettanomyces

- ▶ Capacité d'absorption des pigments et des molécules de petites dimensions
- ▶ Bon pouvoir décolorant

Caractéristiques physiques

Aspect : poudre
Couleur : noire

Conformité

Produit conforme au codex oenologique international et aux réglementations en vigueur.

Doses et mode d'emploi

Doses variables selon nécessité jusqu'à 100 g/hl

Procéder à des tests en laboratoire avant utilisation pour déterminer la quantité et la durée du traitement.

- Disperser dans un peu d'eau en agitant.
- Incorporer dans le vin et laisser agir.
- Ensuite filtrer ou clarifier.

Aspects réglementaires

Produit soumis à la réglementation. Se conformer aux règles en vigueur.

Analyse physico-chimique

| | | |
|-------------------------------|-------------------|----------|
| Pouvoir décolorant | (%) | < 20 |
| Pouvoir absorbent | (%) | < 20 |
| Humidité | (%) | < 12 |
| Area superficielle spécifique | m ² /g | 600-2000 |
| Fer | (ppm) | < 200 |
| Calcium | (%) | < 1 |
| Plomb | (ppm) | < 2 |
| Arsenic | (ppm) | < 3 |
| Clorus | (%) | < 0,3 |

Alimentarité

Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe dans le respect des règles d'utilisation.

Conditionnement et stockage

Sac de 500 g
Sac de 20 kg

À conserver dans son emballage d'origine dans un lieu propre à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

LES INFORMATIONS DE CETTE FICHE TECHNIQUE CORRESPONDENT À L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES ET SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF SANS ENGAGEMENT OU GARANTIE. LE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.



soufflet
VIGNE

Vinextase® - une marque de Soufflet Vigne
Le Pont Rouge RN6 - CS 20125 - LIMAS
69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex
Tel. 04 74 65 31 04 - www.vinextase.com

Satisfait au Règlement (CE) N° 453/2010 du 20 Mai 2010

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Carbone Brett REACH N. 01-2119488894-16-xxxx

Nom chimique: Charbon Actif CAS: 7440-44-0 - EC No: 231-153-3 - REACH: 01-2119488894-16-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit œnologique

Fabrication de produits alimentaires

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise: **SOUFFLET VIGNE**

Adresse: Le pont rouge – RN 6 – BP 125

Ville: 69654 LIMAS

Pays: FRANCE

Numéro de téléphone: + 33 (0)4 74 65 31 04

Fax: + 33 (0)4 74 60 36 27

E-mail: alehner.vigne@soufflet-group.com

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

AS 7440-44-0 EINECS 231-153-3 REACH 01-2119488894-16-xxxx

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008: on dangereux

Pictogrammes: aucun

Code(s) des classes et catégories de danger: on dangereux

Code(s) des mentions de danger: Non dangereux

Pictogramme : Aucun

2.1.2 Classification conformément au les Directive 1999/45/CEE:

Classification: Non dangereux

Nature des risques particuliers attribués: aucun en particulier.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement: Aucun

Code(s) des mentions de danger: Non dangereux

Mentions de mise en garde: Aucune en particulier.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Aucune substance à signaler.

3.2 Mélanges

Pas pertinent

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur): Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucunes données disponibles.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet d'urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travaille dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogéné

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

assembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations: aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections le reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire. Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil. 7.3.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de produits alimentaires:

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètre de contrôle

Aucunes données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Fabrication de produits alimentaires: Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés physiques et chimiques | Valeur | Méthode de |
|---|----------------|-------------------|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >1000°C | |
| Point d'éclair | pas | ASTM D92 |
| Taux d'évaporation | non pertinente | |
| inflammabilité (solide, gaz) | pas | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | non déterminé | |
| Pression de vapeur | non déterminé | |
| Densité de vapeur | non déterminé | |
| Densité relative | 200-600 Kg/m3 | |
| solubilité(s) | insoluble | |
| Solubilité dans l'eau | insoluble | |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | non pertinente | |
| Température d'auto-inflammabilité | >500°C | |
| Température de décomposition | non déterminé | |
| Viscosité | non déterminé | |
| Propriétés explosives | pas explosif | |
| Propriétés comburantes | non-oxydants | |

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Relativement aux substances contenues: Bentonite

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Fortement oxydants de substances et solvants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- (a) toxicité aiguë: non applicable
- (b) corrosion / irritation cutanée: non applicable
- (c) lésions oculaires graves / irritation: non applicable
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: non applicable
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: non applicable
- (f) cancérogénicité: non applicable
- (g) toxicité pour la reproduction non applicable
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: non applicable
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: non applicable
- (j) danger d'aspiration non applicable

Dangers pour la santé :

Contact avec les yeux : un contact accidentel avec les yeux peut causer une irritation.

Contact cutané : le produit n'est pas un irritant. Contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau et causer une dermatite dans certains cas.

Ingestion : ingestion peut causer une irritation muqueuse produit de la gorge et le système digestif, ce qui entraîne des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues: Bentonite:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradation

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de**

Aucunes données disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations**16.1. Autres informations**

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. directive 1999/45/CE et les mises à jour
2. la directive 67/548/CEE et ses modifications et ajustements
3. le règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. le règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
5. règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
6. Règlement (CE) n° 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
8. le règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
9. l'Index de Merck et 10.
10. gestion d'innocuité des produits chimiques
11. Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
12. pièce INRS-Centre
13. toxicologie et hygiène Patty-industriel
14. N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CHARBON BETA

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

ATTESTATION GENERALE CHARBON BETA Vinextase®

La société SOUFFLET VIGNE certifie que le CHARBON BETA Vinextase®

1- CONFORMITE ET CODEX

est conforme au Codex Œnologique International de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) et est conforme aux différentes réglementations CE

2- ALIMENTARITE

est apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine et conforme aux règles de l'Etat français au niveau alimentaire en tant qu'additif (Règlement UE 231/2012)

3- NON OGM

ne contient pas d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et n'a pas été produit à partir d'organismes génétiquement modifiés (OGM), ni été en contact d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans son processus de fabrication

4- NON IONISANT

n'a subi aucun traitement ionisant au cours de son processus d'élaboration

5- NON ALLERGENE

ne contient pas d'allergènes spécifiés dans l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011

6- SANS NANOTECHNOLOGIE

est produit sans utilisation des nanotechnologies

7- CONFORMITE EMBALLAGE

est fourni dans des emballages conformes aux réglementations **CE 1935/2004**. Nous disposons de déclarations de nos fournisseurs concernant la non utilisation de Bisphénol A et de Phtalates

La société SOUFFLET VIGNE reste à votre disposition pour tout complément d'information,
Limass, le 30 Mars 2018,

Sandrine BERTY
Référente Qualité
œnologie et Hygiène



**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

ENZYMES (*Règlement Vin Bio UE n°203/2012 : uniquement dans le cadre de la clarification*)

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|-------------------|--|---------------------------|
| Pectinase Liquide | EXTASYM CLARIFICATION Liquide & Poudre | AUTORISE en clarification |
| Pectinase Poudre | EXTASYM CRYSTAL (Poudre) | AUTORISE en clarification |
| Pectinase Liquide | EXTASYM THERMO liquide & Poudre | AUTORISE en clarification |
| Pectinase Liquide | EXTASYM MP liquide | AUTORISE en clarification |
| Pectinase Liquide | EXTASYM CLARIFICATION ACTIVE + | AUTORISE en clarification |

LEVURES SACCHAROMYCES

| Composition | Produits Vinextase et Fermentis | Statut |
|--|--|----------|
| L.S.A gamme Vinextase | Cassiopeae, Aquilae, Rosetta | AUTORISE |
| L.S.A. gamme Safoeno (Fermentis – groupe LESAFFRE) | BC S103, CK S102, STG S101, SC22, UCLM S325, UCLM S377, NDA21, VR44, HD S135, GV S107, CO 16 VR 44, HD S135, HD S62...) | AUTORISE |

LEVURES NON SACCHAROMYCES

| Composition | Produits Chr HANSEN | Statut |
|------------------------------------|-------------------------------------|----------|
| L.S.A gamme Viniflora (Chr Hansen) | Concerto, Prelude, FrootZen, Melody | AUTORISE |

NUTRIMENTS ACTIVATEURS DE FA

| Composition | Produits Vinextase et Fermentis | Statut |
|---|--|----------|
| Phosphate diammonique + Thiamine | VIT AZOTE P | AUTORISE |
| Thiamine | THIAMINE | AUTORISE |
| Phosphate diammonique | PHOSPHATE DIAMMONIQUE | AUTORISE |
| Produits à base d'extraits protéiques de levure | SPRINGFERM, SPRINGFERM XTREM, SPRINGCELL BIO, NUTRIMAX O, NUTRIMAX P, SPRINGCELL | AUTORISE |

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

BACTERIES LACTIQUES

| Composition | Produits Chr HANSEN | Statut |
|--|--|----------|
| Bactéries gamme Viniflora (Chr Hansen) | OENOS, CH16, CH16 EXPERT, CH11, CH35, CiNE, NoVA, SPARTA | AUTORISE |

PRODUITS DE COLLAGE

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|---|--------------------|----------|
| Gamme NATURA : non allergène et d'origine végétale | | |
| Protéines de pois | NATURA PRO | AUTORISE |
| Protéines de pois liquide + Acide citrique + Dioxyde de soufre | NATURA PRO LIQUIDE | AUTORISE |
| Protéine de pois + chitine / glucane (spécifique flottation) | NATURA CHITINE PRO | AUTORISE |
| Extrait protéique de pomme de terre | NATURA PAT | AUTORISE |
| Extrait protéique de levure | SPRINGFINNER | AUTORISE |
| Bentonite granule sodique activée | NATURA BENT P | AUTORISE |
| Bentonite poudre sodique activée | NATURA BENT G | AUTORISE |
| Autres Produits de collage autorisés – pouvant contenir allergènes et/ou produit | | |
| Albumine d'œuf | ALBUMINE D'ŒUF | AUTORISE |
| Caséine + Bicarbonate de potassium | CASEINE | AUTORISE |
| Colle de poisson + Acide citrique + Métabisulfite de potassium | COLLE DE POISSON | AUTORISE |
| Dioxyde de silicium | GEL DE SILICE | AUTORISE |
| Gélatine liquide + Dioxyde de soufre | XTREM GEL FINE | AUTORISE |
| Gélatine liquide + Dioxyde de soufre | XTREM GEL MEDIUM | AUTORISE |
| Gélatine liquide + Acide citrique + Dioxyde de soufre | XTREM GEL FORTE | AUTORISE |
| Gélatine liquide + Dioxyde de soufre | FLOTTAGEL | AUTORISE |

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

TRAITEMENTS SPECIFIQUES : acidification, désacidification, traitement de la réduction

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|--|--------------------------|----------|
| Acide citrique | ACIDE CITRIQUE | AUTORISE |
| Acide lactique | ACIDE LACTIQUE | AUTORISE |
| Acide L(+) tartrique | ACIDE TARTRIQUE | AUTORISE |
| Bicarbonate de potassium | BICARBONATE DE POTASSIUM | AUTORISE |
| Stabilisant microbiologique d'origine fongique | MICROSAN | AUTORISE |
| Citrate de cuivre et bentonite | NOREDUX | AUTORISE |

TRAITEMENTS SPECIFIQUES : Charbons oenologiques

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|-----------------------------|--|----------|
| Charbon à usage oenologique | CHARBON ALPHA - granulé | AUTORISE |
| Charbon à usage oenologique | DECOLOR PLUS - poudre | AUTORISE |
| Charbon à usage oenologique | GEOS' TOP - poudre | AUTORISE |
| Charbon à usage oenologique | CHARBON β (beta) - granulé | AUTORISE |
| Charbon à usage oenologique | CHARBON HUMIDIFIE -poudre non pulvérulente | AUTORISE |

TANINS

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|-----------------------|---------------------------------|----------|
| Tanin gallique | TANEX GALA | AUTORISE |
| Tanin de chêne | TANEX STRUCTURE | AUTORISE |
| Tanin de chêne | TANEX A | AUTORISE |
| Tanin de chêne | TANEX GOLD | AUTORISE |
| Tanin de chêne | TANEX VX LIQUIDE 10-12-13-14-22 | AUTORISE |
| Tanin de pépin raisin | TANEX PEPIN | AUTORISE |
| Tanin de kebracho | TANEX PRO | AUTORISE |

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

STABILISANTS & ANTIOXYDANTS

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|--|--|----------|
| Acide Ascorbique | ACIDE ASCORBIQUE | AUTORISE |
| Bitartrate de potassium | BITARTRATE DE POTASSIUM | AUTORISE |
| Métabisulfite de Potassium | METABISULFITE DE POTASSIUM | AUTORISE |
| Acide métatartrique indice 40 | ACIDE METATARTRIQUE | AUTORISE |
| Bisulfite de Potassium à 60, 80, 100, 150, 180 g/l | BISULFITE DE POTASSIUM 6%, 8%, 10%, 15%, 18% | AUTORISE |
| Pastille de soufre (métabisulfite de potassium et bicarbonate de potassium) | SOUFRE PROTECT ou OENODOSES 2G, 5G | AUTORISE |
| Gomme arabique liquide + Dioxyde de soufre + Acide citrique + Acide ascorbique | SAVERGOM | AUTORISE |
| Gomme arabique liquide + Dioxyde de soufre + Acide citrique + Acide ascorbique | VEREK COLOR | AUTORISE |
| Gomme arabique liquide + Dioxyde de soufre + Acide citrique + Acide ascorbique | VEREK STAB'COLOR | AUTORISE |
| Glace carbonique | GLACE CARBONIQUE (Linde) | AUTORISE |

DERIVES BOIS

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|------------------------------|--|----------|
| Eclats de chêne non chauffés | NUANCE FRAICHEUR | AUTORISE |
| Eclats de chêne chauffés | NUANCE VANILLEE, NUANCE EPICEE, NUANCE TORREFIEE | AUTORISE |
| Dominos | DOMINOS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE | AUTORISE |
| Inserts | INSERTS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE | AUTORISE |
| Staves | STAVES EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE | AUTORISE |

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

AGENTS FILTRANTS : PERLITES

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|------------------|---------------------|----------|
| Perlite expansée | EXTRA FLOW 16 et 18 | AUTORISE |
| Perlite expansée | MEDIA FLOW 30 et 50 | AUTORISE |
| Perlite expansée | MAXI FLOW 40 et 45 | AUTORISE |

AGENTS FILTRANTS : DIATOMEES

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|----------------------------|--|----------|
| Terre de diatomée calcinée | CS0 – CS1 – CS3 – CS 07 – CS 10 – CS 15 – CS 20 – CS 30 – CS 60 – CS 100 | AUTORISE |

AGENTS FILTRANTS : PLAQUES FILTRANTES, MODULES LENTICULAIRES, CARTOUCHES

| Composition | Produits Vinextase | Statut |
|--|--|----------|
| Gamme Plaques Filtrantes 40 x 40 Vinextase | V2, V3, V5, V7, VS12, VS 15, VS40, VS60 | AUTORISE |
| Gammes Modules Lenticulaires Vinextase | ML BD 120, ML BD 150, ML BD S180, ML BD S300 | AUTORISE |
| Gamme Cartouches Filtrantes Vinextase | SUPAPORE, SUPASPUNE II , SUPAPLEAT II, ... | AUTORISE |

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

Avant toute utilisation, vous devez impérativement faire valider la conformité de ces produits auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera également les démarches administratives à suivre.

Cette liste a été mise à jour le **22/02/2019**, elle est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement.

Aude Lehner
Responsable Qualité/sécurité

